

BALLONS TAMPONS PRIMAIRES SPÉCIAL PAC

STA PUFFER PAC - 500 à 3000 L 8 PIQUAGES

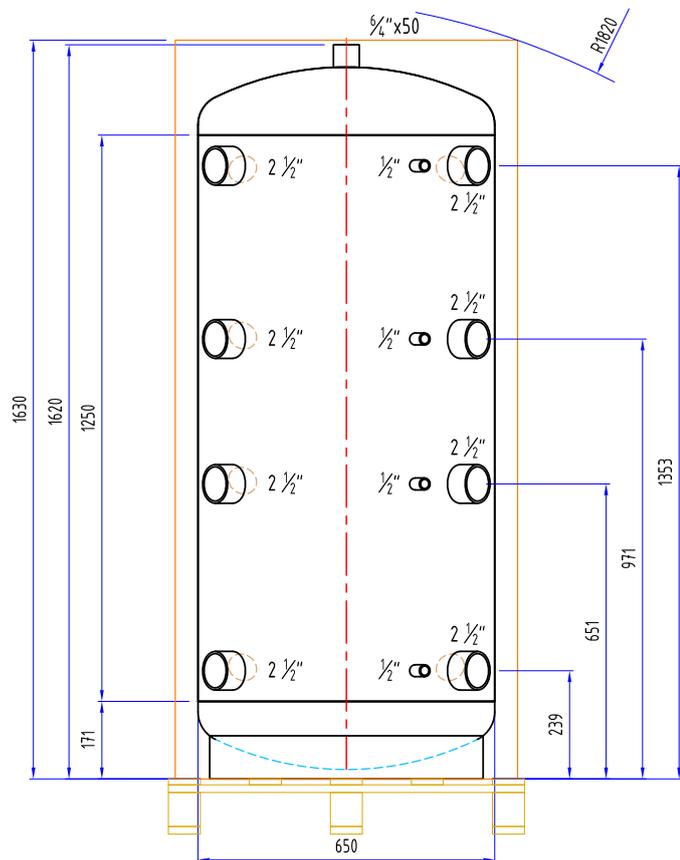


ACIER

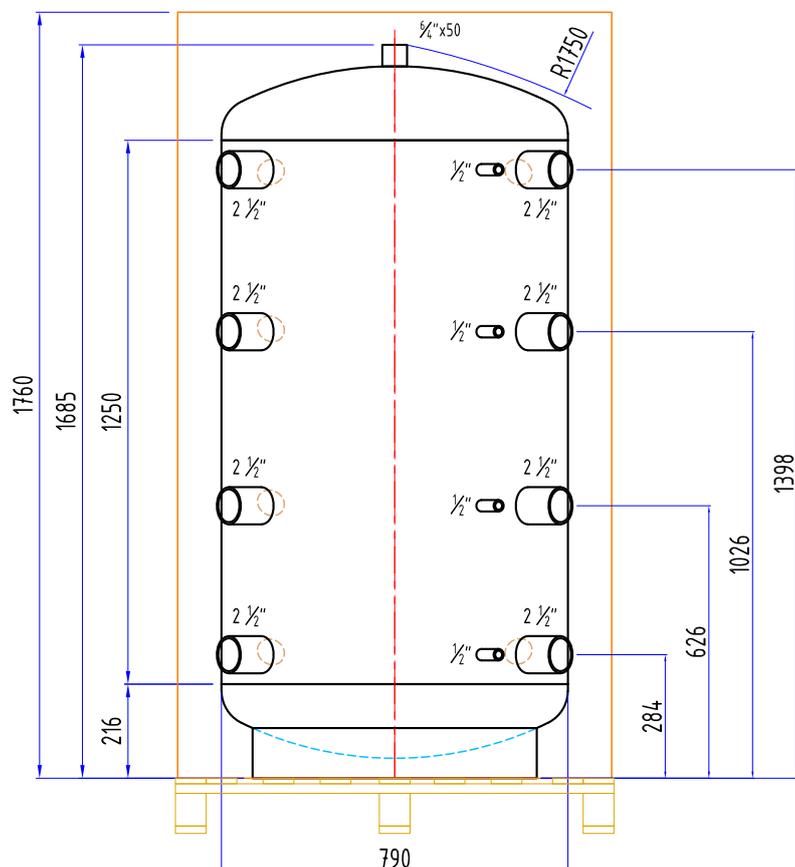
Sous réserve de modifications techniques et sans garantie ni responsabilité pour les éventuelles erreurs d'impression

V1_03-2025

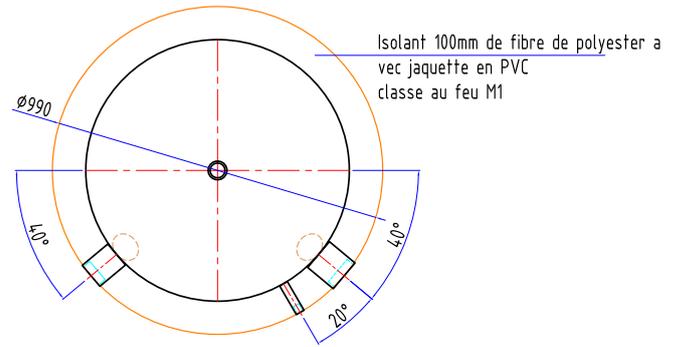
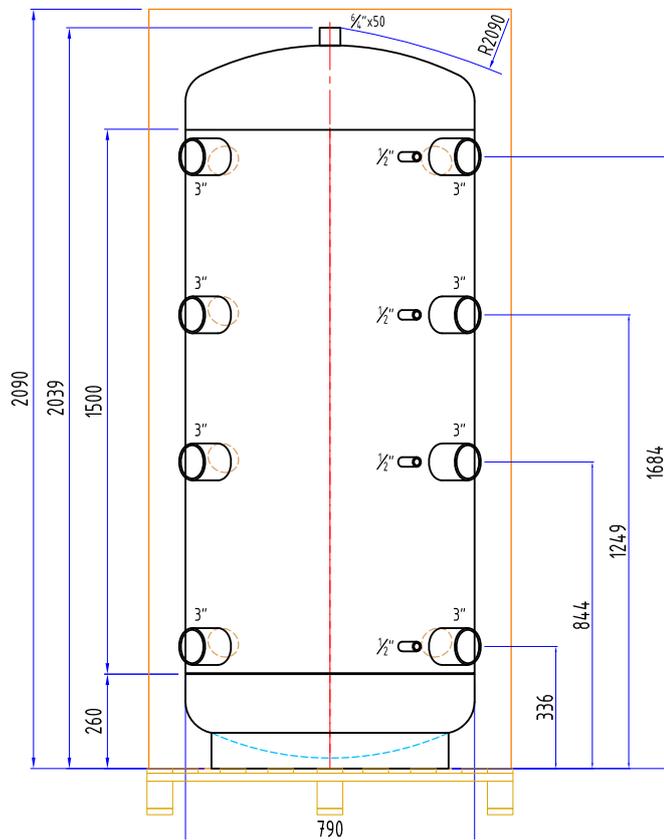
STG GROUPE DIFFUSALP
14, RUE DU MOLLARET
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
Contact@stgfrance.com
TEL - 04 37 46 40 90



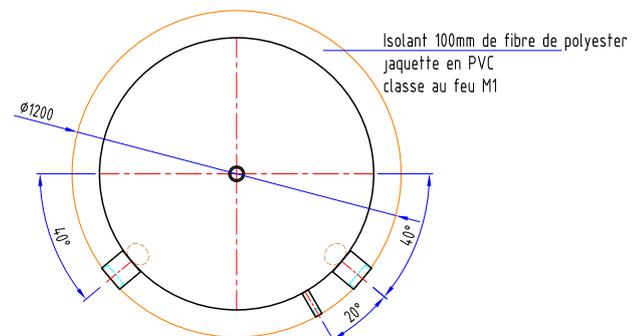
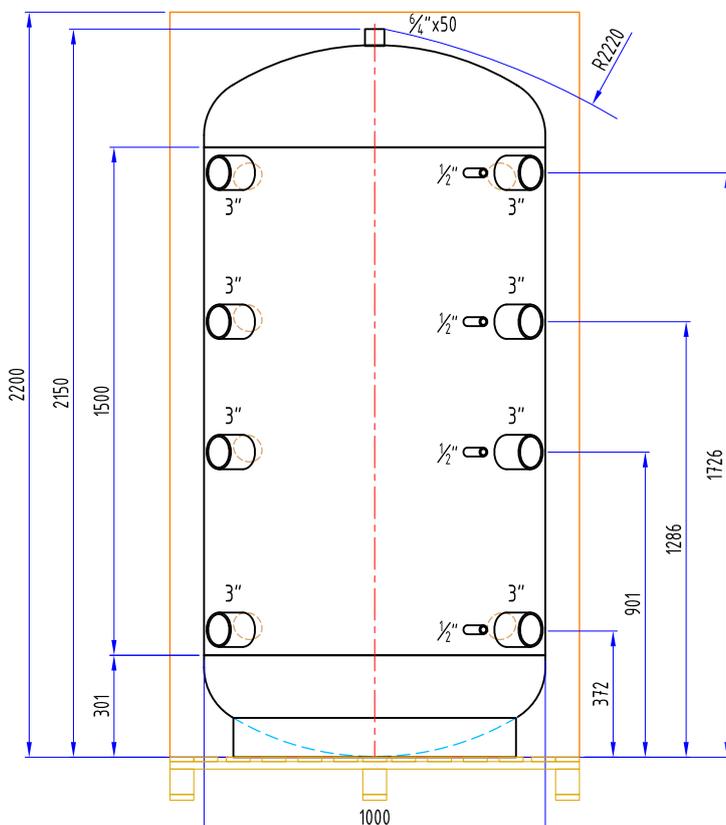
STA PUFFER PAC 500L



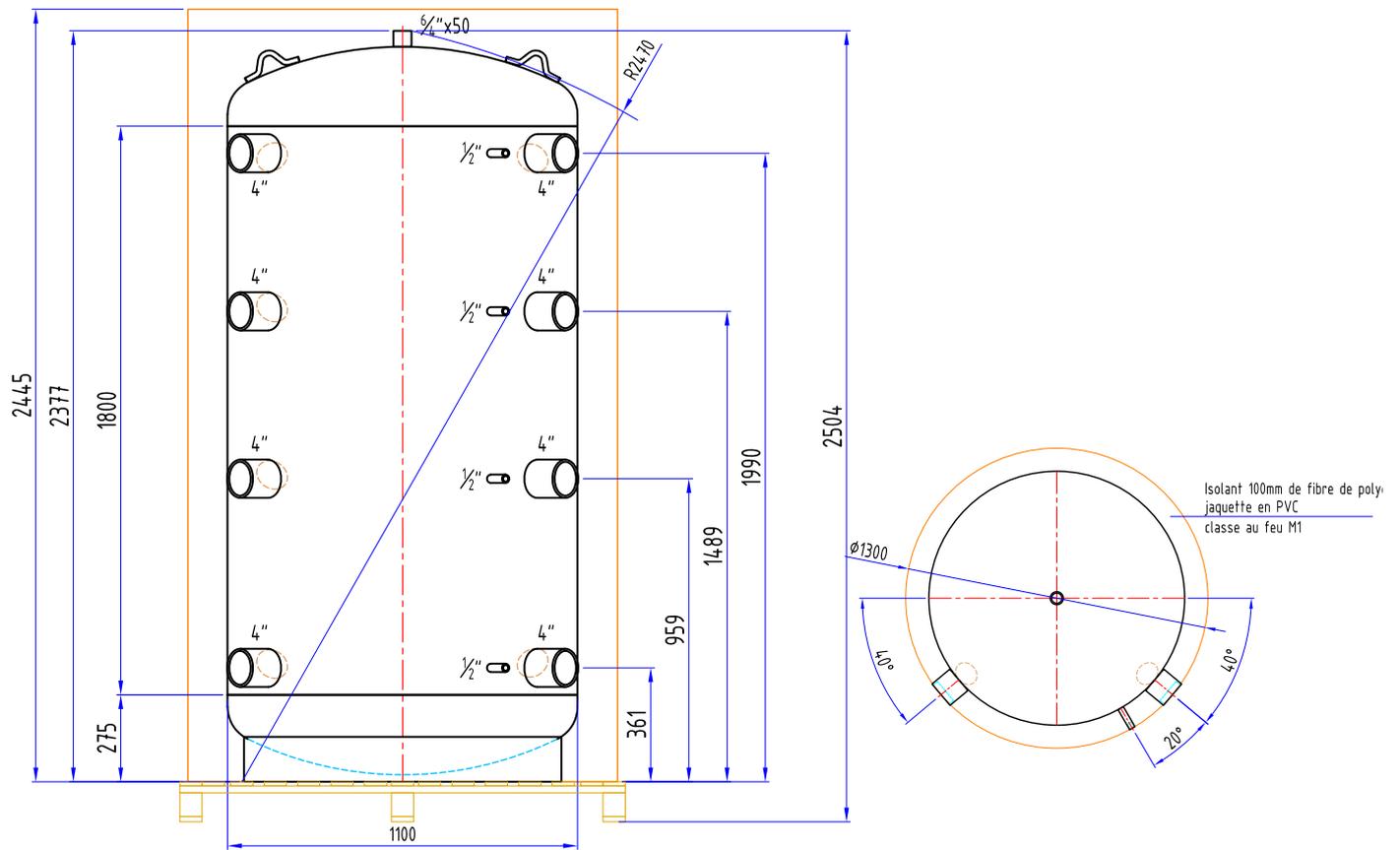
STA PUFFER PAC 800L



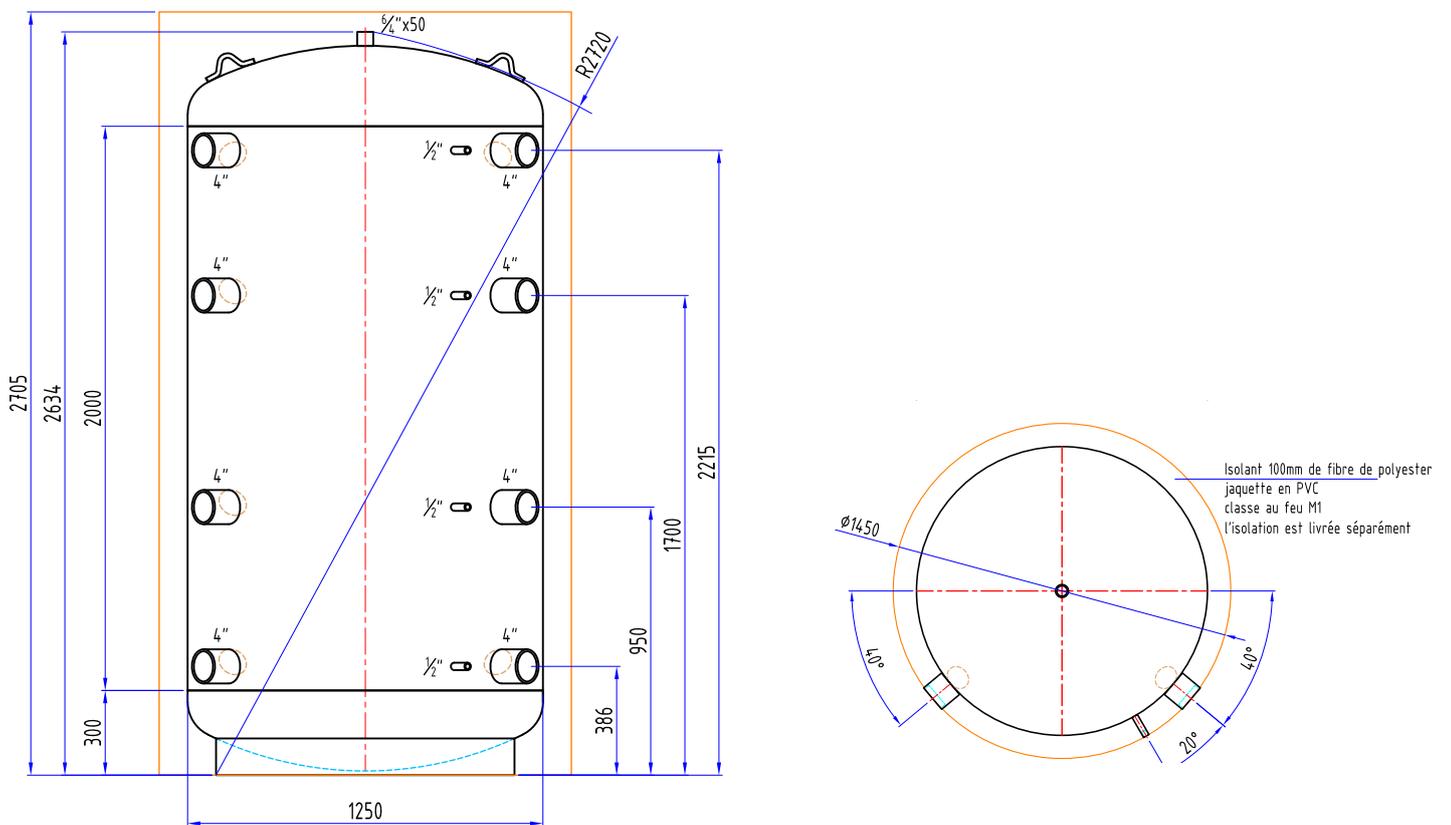
STA PUFFER PAC 1000L



STA PUFFER PAC 1500L



STA PUFFER PAC 2000L



STA PUFFER PAC 3000L

STA PUFFER PAC

	Unité	500	800	1000	1500	2000	3000
Hauteur avec Isolation	mm	1630	1760	2090	2200	2445	2705
Diamètre avec Isolation	mm	750	990	990	1200	1300	1450
Épaisseur de l'isolant	mm	50	100	100	100	100	100
8 piquages latéraux	pouces	2" 1/2	2" 1/2	3"	3"	4"	4"
4 piquages sondes/thermomètre	pouces	1/2"	1/2"	1/2"	1/2"	1/2"	1/2"
Pertes thermiques (Ua)	W/K	2.07	2.60	3.20	3.79	4.54	5.67
Hauteur de basculement avec isolation	mm	1820	-	-	-	-	-
Hauteur de basculement sans isolation	mm	-	1750	2090	2200	2470	2720
Poids à vide	Kg	99	115	134	187	255	280

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Pression maximale de service

- Primaire : 3 bar

Température maximale

- 95°C

Désignation		Référence
Ballon tampon STA PUFFER PAC 500		249 050
Ballon tampon STA PUFFER PAC 800		249 080
Ballon tampon STA PUFFER PAC 1000		249 100
Ballon tampon STA PUFFER PAC 1500		249 150
Ballon tampon STA PUFFER PAC 2000		249 200
Ballon tampon STA PUFFER PAC 3000		249 300

	Taille min. du vase d'expansion *
500	25 L
800	50 L
1000	50 L
1500	80 L
2000	100 L
3000	150 L

*** ATTENTION : ces volumes ne tiennent compte que de la contenance de la cuve et non de la contenance du réseau hydraulique**

Réservoirs de stockage d'eau primaire chauffage spécialement conçus pour les PAC

- Réservoir vertical en acier
- Stockage intérieur
- Orifices suivant croquis

Les réservoirs ne sont pas prévus pour être utilisés en eau chaude sanitaire. Ils sont prévus pour être utilisés en circuit fermé uniquement.

Possibilités d'intégrer les résistances électriques STG de 2" 1/2

Les équipements électriques sont réalisés en respect des textes réglementaires suivant :

- Décret 95 - 1081 du 03.10.95 relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension.

- Transposition en droit français de la directive européenne basse tension 73 / 23 / CEE.

- Certains articles des normes

* NF EN 60335 - 1 (indice de classement C 73800)

* NF EN 60335 - 2 - 21 (indice de classement C 73821)

ENTRETIEN

La fréquence des interventions dépend de l'eau stockée (dureté - turbidité - agressivité etc...) et du débit.

En conséquence il appartient de définir les périodicités d'entretien en fonction de chaque utilisation en ne dépassant pas les délais maximum indiqués ci dessous

Les opérations d'entretien suivantes sont à appliquer en fonction de l'équipement du ballon.

A la mise en service :

- Resserrer les connexions du thermoplongeur après une semaine de fonctionnement
- Manœuvrer la ou les soupapes de sécurité

Entretien mensuel :

- Vérifier le bon fonctionnement :
 - du purgeur d'air
 - de la soupape
 - du thermostat si présent

Entretien semestriel :

- Resserrer les connexions du thermoplongeur afin d'éviter les échauffements si présent

Entretien annuel :

- Démontez le thermoplongeur et le nettoyez de tout dépôt si présent
- Nettoyez l'intérieur du réservoir des dépôts éventuels

INSTRUCTIONS

-  Installer une soupape de sécurité adéquate, selon le type d'application.
-  Contrôler mensuellement le fonctionnement des soupapes de sécurité
-  Les ballons tampons primaires doivent être exclusivement utilisés conformément aux conditions indiquées sur la plaque signalétique.
-  Prévoir l'installation d'un vase d'expansion (voir le tableau de dimensionnement des vases d'expansion) dimensionnés selon la capacité du ballon et du réseau hydraulique (on conseille le dimensionnement par un technicien qualifié).
-  L'eau de chauffage doit être conforme avec la prescription EN 14868 .
-  Évitez au maximum le mélange de différents métaux sur le raccordement hydraulique, effectuer le raccordement du ballon, de sorte que ne se produisent pas des réactions d'électrolyse.
Prenez soin si nécessaire d'utiliser des raccords diélectriques pour isoler électriquement les métaux et d'assurer une mise à la terre correcte de la cuve.
Se référer à la norme DIN50927

GARANTIES

Le fabricant s'engage à donner une prestation de garantie sur tous ses produits qui sont équipés d'un numéro de série. Toutes réclamations pour défauts de fabrication doivent être signalées par écrit dans un délai de 3 jours. Le fournisseur satisfait ses engagements de garantie à son choix, soit en réparant les éléments défectueux, soit en mettant à disposition les pièces de rechange au départ de l'usine. Toutes Prétentions de remboursements supplémentaires sont exclues des garanties.

Les prestations de garantie sont entendues selon les conditions suivantes :

- Chaque réclamation doit nous parvenir avant de procéder à des modifications ou travaux complémentaires ou transfert à un tiers.
- L'installation doit être exécutée par des personnes compétentes et qualifiées, prévoyant la soupape de sécurité et le vase d'expansion correctement dimensionnés.

Sont exclus de la garantie les dommages découlant de :

- Montage et conceptions d'installations qui ne répondent pas au niveau technique ou non conforme à la fonction prévue.
- Dommages découlant de cas de force majeure, d'influence de collision pendant le montage ou le transport.
- Dépôt excessif de boue ou d'autres parties de l'installation dans les corps du ballon ou bien dommages provoqués par défaut de contrôle de fermeture des brides , boulons etc.
- Il est entendu que chaque réclamation de dommages ne donne aucun titre de rétention sur le paiement de la marchandise.

Le défaut de paiement à l'échéance fixée par les conditions de vente entraîne la déchéance de garantie. Toutes autres exigences de l'acheteur pour dommages direct et indirect sont exclues.



MATERIEL DE CHAUFFAGE - EAU CHAUDE SANITAIRE - SYSTEME SOLAIRE - CLIMATISATION

STG - GROUPE DIFFUSALP
14, rue de Mollaret
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
contact@diffusalp.com
www.stgfrance.com
TEL - 04 37 46 40 90